

Comment démarrer une procédure NBI?

Adressez un courrier personnel ou en équipe à la direction de votre établissement en vous reportant au guide explicatif fourni par le Collectif Inter-Blocs (collectifinterblocs@gmail.com)

La direction accepte votre demande , bravo 🙌 vous faites partie des 3% d'IBODE en France qui n'auront pas à faire d'autres démarches.

Votre direction vous adresse une décision négative 🚫 (N'oubliez pas, votre direction a 2 mois pour répondre, si aucune réponse considérez cela comme un refus)

Vous devez engager une procédure au tribunal administratif dans les 2 mois suivant le courrier de refus de votre direction.

La procédure au tribunal administratif est individuelle, elle nécessite de réunir un chiffrage personnel de votre perte en bonification indiciaire ainsi que des preuves du non-versement.

Contactez le cabinet d'avocat du CIB Maître Di Vizio à l'adresse suivante: cabinetdivizio@gmail.com

Le CIB a négocié des honoraires très attractifs pour rendre votre procédure plus simple. Ce cabinet d'avocat spécialisé en santé saura vous orienter.

